

Rapporteur : Mme ROUSSET

47208

18 - Environnement

Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Édition 2022

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 avril 2022 relative à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - édition 2022 ;

Expose :

Lors de la réunion du 25 avril 2022, la Commission permanente a autorisé le lancement d'un quatrième appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, cet appel à candidatures était lancé du 1^{er} mai 2022 au 7 octobre 2022 avec deux dates de dépôts des dossiers (21 juin et 7 octobre 2022).

Cet appel à candidatures comporte les thématiques suivantes :

- Thématique 1 - démarche globale de développement durable ;
- Thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable ;
- Thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie ;
- . Thématique 3.1 - audits énergétique ;
- . Thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique.

Pour cette édition de l'appel à candidatures, l'Agence régionale de santé est partenaire sur la thématique 3.1 - audits énergétiques.

Les dépositaires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques.

Suite à la première période de dépôt et à l'audition des candidats lors des comités de sélection du 7 juillet 2022 et du 29 août 2022, les deux dossiers suivants sur la thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique sont présentés à cette Commission permanente :

1. L'association Le Parc - Résidence Robinson (Fougères)

- Travaux concernés : travaux de rénovation énergétique dont rénovation de la chaufferie, isolation des combles perdus, installation de brise-soleil, changement des menuiseries et remplacement des luminaires par des LED pour un gain énergétique estimé de 54 % et pour un montant total de 372 661 € TTC;

- Avis du comité de sélection : avis favorable pour une subvention d'investissement de 223 596,60 € (soit 60 %).

2. CIAS À l'Ouest de Rennes - Résidence Le Pressoir (Mordelles)

- Travaux concernés : travaux de rénovation énergétique, dont isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement des équipements d'éclairage par des sources LED pour un gain énergétique estimé de 41 % et pour un montant total de 1 132 019 € TTC ;

- Avis du comité de sélection : avis favorable pour une subvention d'investissement de 679 211,40 € (soit 60 %).

Pour ces dossiers, la subvention totale en investissement est donc proposé à hauteur de 902 808 €.

Les crédits correspondants font l'objet de deux affectations sur l'AP 2022 SPEDI010 - imputations 204 - 52 - 20422.019 pour 223 596,60 € et 204 - 52 - 204172.019 pour 679 211,40 €.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 902 808 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Le Parc, d'une part, et entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le CIAS À l'Ouest de Rennes, d'autre part, relatives à l'aide aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'appel à candidatures développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - édition 2022, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220811

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation